



Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 01 septembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 25 août 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christèle DEFRANCE, Maire.

Présents : MMES DEFRANCE, CAILLAT, GUERIN, JULLIEN-PALETIER, MAILLOT, MERCIER,
MM. BOUTRY, DOCHER-BONDRAN, FOUREL, RODRIGUES, TAVENARD, VUILLERMET,

Absent excusé : Mmes Brigitte GIACOMINO, Florence REYNE et Mr Christophe NASSO

Pouvoir :

Mme Brigitte GIACOMINO donne procuration à Mme Christèle DEFRANCE
Mme Florence REYNE donne procuration à Mr Hubert TAVENARD
Mr Christophe NASSO donne procuration à Mme Audrey CAILLAT

Secrétaire de Séance : Mr Geoffrey VUILLERMET est élu secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Juillet 2026

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

40-2026 - BATIMENT – Révision tarif Salle des Fêtes et mobilier à compter du 01.09.2026 –

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal qu'il y a de nombreuses années que les tarifs de la salle « La Route Bleue » n'ont pas été augmentés.

Vu l'augmentations des flux et de l'entretien, nous sommes dans l'obligation de revoir les tarifs.

Nous devons refaire la convention pour location de salle ainsi que le règlement intérieur.

Location salle « la Route Bleue » - Grande Salle - Bar – Cuisine – Toilette (maxi 180 personnes)		
Forfait PARTICULIERS		
Tarif Servois été		330€
Tarif Servois hiver	du 01.10 au 31.03	440€

Tarif extérieur été	635€
Tarif extérieur hiver du 01.10 au 31.03	750€
Caution location	1000€
Caution ménage	150€
Arrhes (demandées à la réservation)	150€
Forfait ASSOCIATIONS	
Forfait chauffage	100€
Forfait nettoyage	90€

JOURNEE SUPPLEMENTAIRE DE LOCATION (Associations inclus)	100€
---	-------------

Forfait PROFESSIONNELS journalier (location du lundi au jeudi)	500€
Caution	1000€
Arrhes (demandées à la réservation)	150€

Prêt de matériels aux particuliers	
Barnum 6x4	40€
Caution Barnum	500€
Bancs et Tables	20€
Chaises et tables	25€
Chaises et tables (ancien matériel salle des fêtes)-	20€ le lot de 5 tables et 20 chaises +10 € par lot supplémentaire
Transport matériel	15€
Emplacement commerce ambulant (avec ou non EDF)	10€ / jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs communaux ci-dessus
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à partir du 01 SEPTEMBRE 2026

41-2026 - BATIMENT – Règlement intérieur et Convention de location de la Salle des Fêtes « La Route Bleue » de SERVES-SUR-RHONE –

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Madame le Maire demande aux Membres de son Conseil Municipal, suite au vote des tarifs de la Salle des Fêtes et du mobilier (délibération n°40-2026), de réactualiser le Règlement

intérieur ainsi que la Convention de location de la salle « La Route Bleue » déjà existants.

Madame le Maire demande à son conseil municipal de délibérer pour approuver ces documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement intérieur de la Salle des Fêtes « la Route Bleue »
- **APPROUVE** la Convention de location de cette même salle

42-2026 - FINANCES – DM n° 02-2026 -

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal que suite à une erreur de la Trésorerie, et afin de pouvoir faire la rectification, celle-ci nous a demandé de prendre une Décision Modificative.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
673 (67) – Titres Annulés	14 034 €		
		73212 (73) – Dotation Solidarité Communautaire	14 034 €
	14 034 €		14 034 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n° 02-2026.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

43-2026 - PERSONNEL – La commune renonce au non recouvrement des montants indûment perçus par Nathalie GIRAUD - Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal qu'il y a eu une erreur de la Collectivité en accordant le NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) à Mme Nathalie GIRAUD, alors que ses fonctions ne lui permettaient pas de toucher cette majoration de

salaire.

Madame le Maire propose donc d'accorder une remise gracieuse totale du trop-perçu, à Mme Nathalie GIRAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

RENONCE au non recouvrement des montants indûment perçus par Mme Nathalie GIRAUD
AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférant

Questions diverses

- Inauguration du bâtiment multigénérationnel le 18 septembre 2026 à 18h : Organisation et planning des personnes pour la mise en place
- Rentrée scolaire 2026-2027 : 3 Institutrices sont nommées sur l'école maternelle l'Aquarelle. 2 institutrices fraîchement nommées sur Serves sur Rhone ont fait leur rentrée, dont la nouvelle Directrice.
- Forum des associations : le Vendredi 4 septembre à 18h salle la Route Bleue. Mise en place des associations à 17h.
- Réunion planning réservation de salles des associations le 24 septembre 2026 à 18h30
- La Poste : Résiliation par la Poste du bail pour le local repas.
- Divers :
 - Signature d'une convention entre l'association de Foot Serves/Larnage et les Maires respectifs de ces 2 communes.
 - Nouvelle Association Evolu'Dance : Le cours se déroulera les lundis hors vacances scolaires du 19h45 à 21h15 à la Salle du vote.

Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2010 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu.

Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de Séance,


Geoffrey VUILLERMET



Le Maire,


Christèle DEFRANCE